

## **Modèle de délibération pour l'inscription d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Doubs (PDIPR)**

Mme Dominique MOLLIER, Maire de Villers-Le-Lac, présente les caractéristiques et les objectifs du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

L'élaboration du PDIPR relève de la compétence des Départements (article L 361-1 du Code de l'Environnement).

Les objectifs du PDIPR sont les suivants :

- créer les conditions d'aménagement, d'entretien et de valorisation des sentiers destinés à la pratique de la promenade et de la randonnée pédestre, VTT ou équestre, et qui participent à l'essor des modes doux de déplacement et au développement touristique des territoires,
- garantir la continuité de ces itinéraires de randonnée.

Le PDIPR constitue à la fois un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement, et une opportunité pour mieux organiser ces diverses pratiques et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR protège juridiquement cet itinéraire. Il devient donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer les pratiques ou en modifier les caractéristiques.

Dans le Doubs, le PDIPR a été créé et mis en place par le Département le 14 décembre 1998.

En vue de l'inscription d'un itinéraire au PDIPR par le Département, plusieurs conditions doivent être réunies et notamment :

- pour les chemins ruraux ou la traversée des parcelles du domaine privé communal, une délibération de la commune concernée autorisant l'inscription du chemin ou de la parcelle concernée,
- pour les parcelles privées, la signature par le Département d'une convention de passage avec les propriétaires des parcelles concernées.

Dans le cas présent, à l'issue d'une phase de concertation conduite dans le cadre du développement de la randonnée au sein de la Communauté de Commune du Val de Morteau, le Conseil municipal est invité à se prononcer :

sur la liste des chemins ruraux (domaine privé de la Commune mais affecté à l'usage du public) proposés ci-dessous et concernant les itinéraires :

- **Boucle 30 Les Taillards**
- **Boucle 31 Saut du Doubs**
- **Boucle 32 Grotte du Grenier**
- **Boucle 33 Barrage du Châtelot**

ainsi que sur les autres sentiers, propriétés de la Commune, devant faire l'objet d'une convention de passage (chemin d'Etat ou autre collectivité).

Une fois validées par le Conseil municipal, ces propositions d'inscriptions au PDIPR sont soumises à l'approbation du Conseil départemental.

Concernant les chemins privés, l'avis du Conseil municipal est un avis de principe, étant entendu que leur inscription au PDIPR ne pourra être effectuée qu'après signature d'une convention d'autorisation de passage entre les propriétaires et l'EPCI.

L'ensemble des chemins, dont les chemins ruraux et autres chemins appartenant à la Commune (valeur « chemin Etat ou autre collectivité » dans la colonne statut juridique), à inscrire au PDIPR sont présentés dans le tableau suivant :

*(Important : il convient d'indiquer dans le tableau tous les tronçons autres que les voies communales, départementales ou nationales, y compris les secteurs appartenant à des privés : cf. 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> aliéna de cette délibération)*

### **Voir tableau en Annexe**

Ces chemins figurent sur fond cartographique dans le dossier qui est joint en annexe de la présente délibération.

Ayant entendu cet exposé, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
à la majorité,**

- **EMET** un avis favorable aux propositions de sentiers à inscrire au PDIPR sur le territoire communal,

- **DEMANDE** au Département du Doubs l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux mentionnés dans le tableau ci-dessus,

- **S'ENGAGE (pour les Chemins ruraux uniquement) :**

- conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins,
- à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux inscrits au PDIPR,
- en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural inscrit au PDIPR, à informer le Département du Doubs et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité,
- à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée,
- à intégrer la préservation des chemins ruraux inscrits au PDIPR dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de tous documents d'urbanisme inhérents à la commune,
- à prendre les dispositions nécessaires, dans le cadre du pouvoir de police du Maire, afin de limiter, voire interdire quand cela est possible, le passage des engins motorisés sur cet itinéraire sauf pour les ayants droits (propriétaires riverains ne disposant pas d'autres voies d'accès, service de secours, équipe d'aménagement et d'entretien, ...),

- **ACCEPTÉ** le balisage et la pose de signalétique, conformément aux préconisations du PDIPR du Doubs,

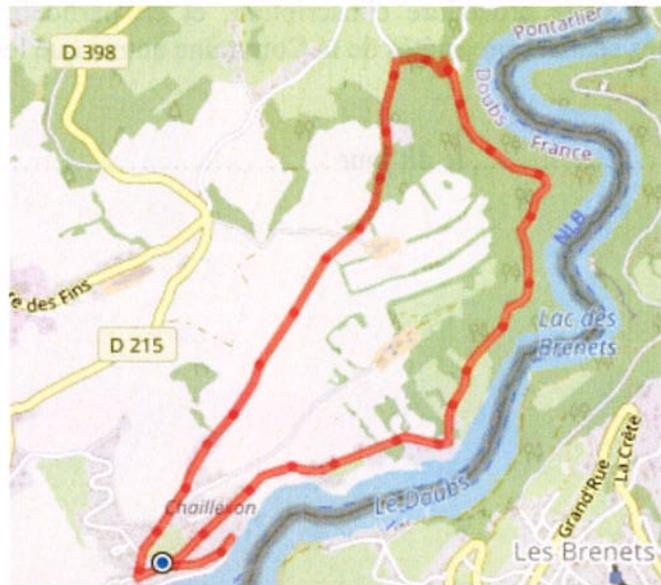
- **AUTORISE** le Département du Doubs (pour les itinéraires touristiques structurants à l'échelle départementale) ou l'EPCI (pour les itinéraires touristiques structurants à l'échelle intercommunale) à procéder à l'aménagement, la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription, et en particulier les conventions de passage à établir sur les sentiers propriétés de la Commune autres que les chemins ruraux.

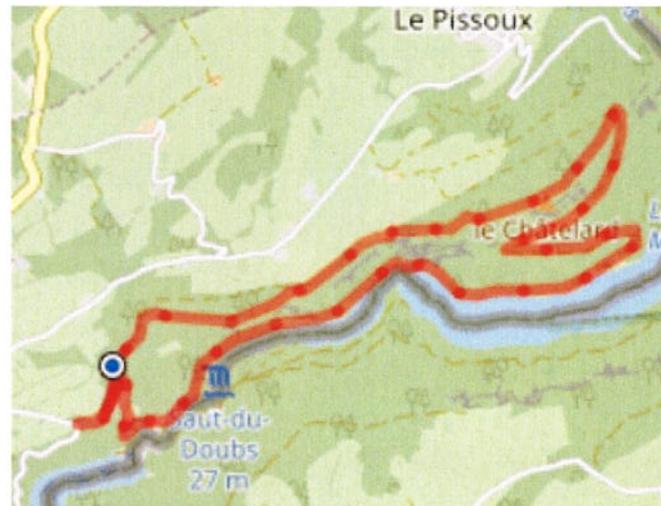
Ainsi délibéré à ....., le dit jour .....

Le Maire,

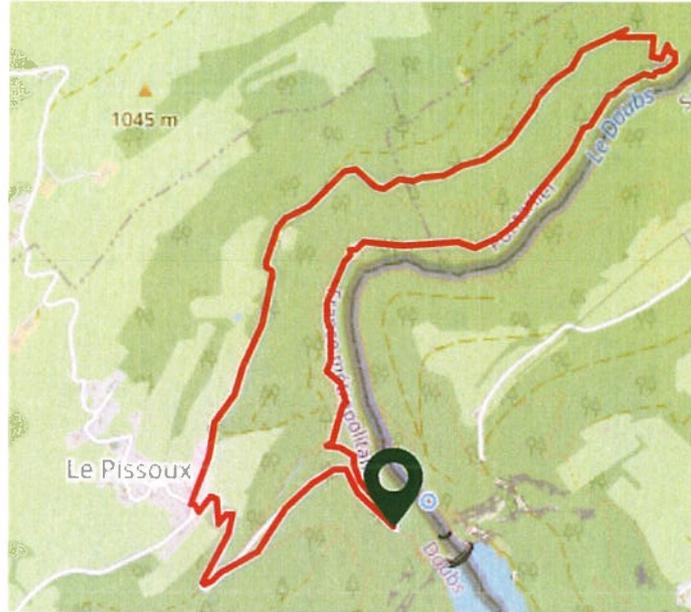
# Descriptif boucles



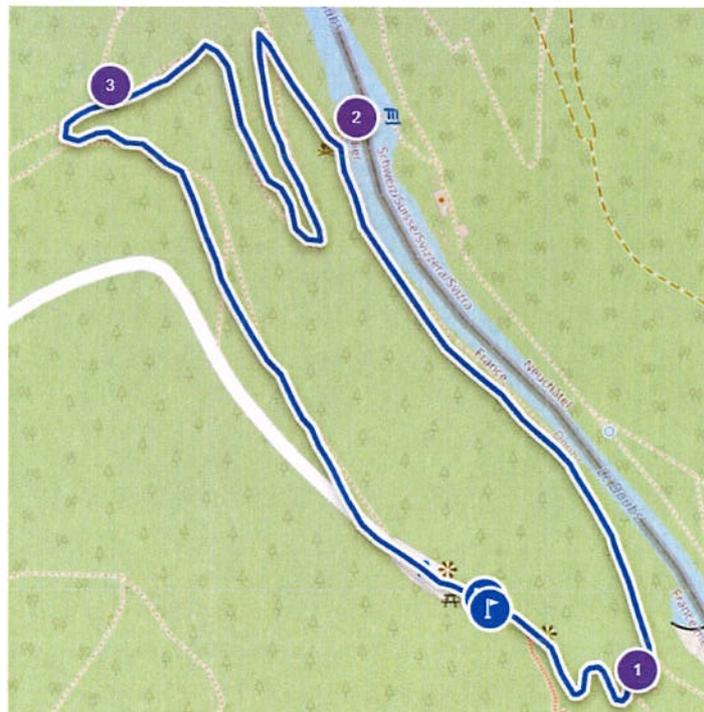
Boucle 30 Les Taillards



Boucle 31 Le Saut du Doubs



Boucle 32 Grotte du Grenier



Boucle 33 Barrage du Châtelot

# 321 VILLERS LE LAC

Identifiant	Statut juridique	Nom du sentier	Parcelle	Propriétaire
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	LONGUES PLANCHES	321 B 98	BINETRUY GERARD
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	LONGUES PLANCHES	321 B 404	BINETRUY GERARD
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	LONGUES PLANCHES	321 B 405	BINETRUY GERARD
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PUBLIC	CHAUX ROUILLARD	321 C 1004	COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PUBLIC	BOIS COMMUNAL DES ROCHES	321 B 372	COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PUBLIC	BOIS COMMUNAL DES ROCHES	321 B 374	COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PUBLIC	SUR LE LAC	321 C 929	COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PUBLIC	SUR LE LAC	321 C 754	COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PUBLIC	PATURE DES BOIS	321 B 102	COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	SUR ROCHE PESANTE	321 B 164	CORDIER CLAUDINE
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	SUR LE LAC	321 C 810	DENOUEVAUX MARIE
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	LONGUES PLANCHES	321 B 272	DOUBS
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	CHAUX ROUILLARD	321 B 95	FAIVRE-PIERRET BERNARD
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	LONGUES PLANCHES	321 B 348	FAIVRE-PIERRET JEAN
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	CHAMP POMMIER	321 C 263	FAIVRE-PIERRET BERNARD
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	CHAMP POMMIER	321 C 262	FAIVRE-PIERRET BERNARD
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	CHAMPS POMMIER	321 C 644	FAIVRE-PIERRET BERNARD
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	CHAMPS DES MURGERS	321 B 363	FAIVRE-PIERRET GENEVIEVE
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	CHAMPS DES MURGERS	321 B 171	FAIVRE-PIERRET GENEVIEVE
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	CHAMPS DES MURGERS	321 B 174	FAIVRE-PIERRET GENEVIEVE
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	LONGUES PLANCHES	321 B 403	PEPI
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	SUR ROCHE PESANTE	321 B 369	REMONNAY ODILE / DAVID
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	PATURE DESSOUS	321 B 103	TAILLARD MARTINE
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	BOIS LA FAUCHE	321 B 380	VIONNET XAVIER MARIE CLAUDE
BOUCLE 30 LES TAILLARDS	PRIVE	RTE DES COMBES	321 C 290	VUEZ JEAN-CLAUDE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	BOIS DES ROCHERS	321 B 56	BARCON CHRISTOPHE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	BOIS DES ROCHERS	321 B 55	BINETRUY JEANNE CLAUDE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PUBLIC	LES CONCHES	321 B 203	COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC

BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PUBLIC	LA RASSE	321 B 252		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PUBLIC	RETOUR DES MALPIERRES	321 B 34		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PUBLIC	SOUS LA BELLE ROCHE	321 B 90		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LES ADRETS CLAUDY	321 B 44		CONFEDERATION HELVETIQUE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LE MIGUET	321 B 42	DOLE	CLAUDINE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	BOIS DES ROCHERS	321 B 53	FAIVRE	ANNE MARIE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	CHAMP DE LA COTE	321 B 187	GLORIOD	ANNIE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	BOIS DES ROCHERS	321 B 52	HENRIET	PAULETTE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LES CERNEUX ET COTE DU SAU	321 B 85	HENRIET	JACQUES
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LES CERNEUX ET COTE DU SAU	321 B 86	HENRIET	COLETTE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LES VIONS	321 B 215	HUOT MARCHAND	YVES
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LES CERNEUX ET COTE DU SAU	321 B 82	MICHEL	LEON
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LES CERNEUX ET COTE DU SAU	321 B 84	MICHEL	DIDIER
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	GRAND BOIS DU CHATELARD	321 B 243	QUERRY	EMMANUELLE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	GRAND BOIS DU CHATELARD	321 B 244	QUERRY	EMMANUELLE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LA CRETE	321 B 25	QUERRY	BERNARD
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	GRAND BOIS DU CHATELARD	321 B 26	QUERRY	BERNARD
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	GRAND BOIS DU CHATELARD	321 B 30	QUERRY	CHRISTIAN
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	GRAND BOIS DU CHATELARD	321 B 31	QUERRY	CHRISTIAN
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	GRAND BOIS DU CHATELARD	321 B 32	QUERRY	CHRISTIAN
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	BOIS DES ROCHERS	321 B 50	QUERRY	MARCELLE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LES CERNEUX ET COTE DU SAU	321 B 83	RAMBAUD	FRANCOIS
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	BOIS DES ROCHERS	321 B 49	VALLET	SIMONE
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LE MIGUET	321 B 41	VILLIER	MICHEL
BOUCLE 31 SAUT DU DOUBS	PRIVE	LES CERNEUX ET COTE DU SAU	321 B 81	VILLIER	MICHEL
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	LES ROTTERS	321 A 77		GROUP. FORESTIER DES CERNEUX
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COMBE DESSUS	321 A 75	JEANNOT	MAURICE JULES EMILE
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COTE DERRIERE LE CHATELARD	321 B 16	CORDIER	THIERRY
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	LE CHATELARD	321 B 15	VILLIER	GUY
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COMBE PRIET	321 B 17	VILLIER	FABIEN
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COMBE PRIET	321 B 19	VILLIER	FABIEN
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COMBE PRIET	321 B 21		SOCIETE DES FORCES MOTRICES DU
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	TILLE DES BIEFS	321 A 52	SIMONIN	OLIVIER PIERRE GEORGES

BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	A GOURDAVI	321 A 224	VILLIER	MICHEL
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	A GOURDAVI	321 A 223	VILLIER	GUY
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PUBLIC	LE PISSOUX	321 A 559		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	BOIS DE BAN	321 A 55		GOURDAVI
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	BOIS DE BAN	321 A 54		CERNEUX
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COTES DE GOURDAVI	321 A 481		GOURDAVI
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	TILLE DES BIEFS	321 A 655	SIMONIN	OLIVIER PIERRE GEORGES
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COTES DE GOURDAVI	321 A 480	VILLIER	GUY
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	LA CERNEY	321 A 241		SAINT JEAN GROUP. FORESTIER
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	LESSART BASTIEN	321 A 62		SAINT JEAN GROUP. FORESTIER
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	LA COULISSE DES MEULES	321 A 59	MUNIER	JACQUES
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COTES BILLOD MOREL	321 A 63	FAIVRE-PIERRET	MARIE
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	LESSART BASTIEN	321 A 60	MUNIER	JACQUES
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COTES BILLOD MOREL	321 A 65	BALANCHE	MARIE-CLAIRE
BOUCLE 32 GROTTTE DU GRENIER	PRIVE	COMBE PRIET	321 B 20	BALANCHE	MARIE-CLAIRE
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PUBLIC	BAS DU CLOS	321 A 386		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PUBLIC	BAS DU CLOS	321 A 391		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PUBLIC	BAS DU CLOS	321 A 388		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PUBLIC	BAS DU CLOS	321 A 394		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	CHAMP DERNIER ET CARRE	321 A 401		ANCIENS ETABLISSEMENTS MAIRE
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PUBLIC	LA PISSOIRE	321 A 398		COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	LE RONDEY	321 A 89	TAILLARD	PHILIPPE
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	LE RONDEY	321 A 88		GFA LES TAILLARDS
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	LES JEANTEY	321 A 381	BAVEREL	GILBERTE
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	BOIS DES ROCHERS	321 B 49	VALLET	SIMONE
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	BAS CLAUDY	321 B 59	HENRIET	CHRISTIAN
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	PRE MOUSSE ET PRE PEGAND	321 B 1	MICHEL	GILBERT
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	PRE MOUSSE ET PRE PEGAND	321 B 2		GFA LES TAILLARDS
LIAISON BOUCLE 32 VERS BOUCLE 31	PRIVE	CLOS JEANDREY	321 B 79		GFA LES TAILLARDS
BOUCLE 33 BARRAGE DU CHATELOT	PRIVE	COMBE PRIET	321 B 21		SOCIETE DES FORCES MOTRICES DU
BOUCLE 33 BARRAGE DU CHATELOT	PRIVE	COTES BILLOD MOREL	321 A 63	FAIVRE-PIERRET	MARIE
BOUCLE 33 BARRAGE DU CHATELOT	PRIVE	COTES BILLOD MOREL ( B.32)	321 A 65	BALANCHE	MARIE-CLAIRE
BOUCLE 33 BARRAGE DU CHATELOT	PRIVE	COMBE PRIET	321 B 20	BALANCHE	MARIE-CLAIRE

